

Article 18 du décret n°92-352 du 1er avril 1992 relatif aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs dans les établissements où il est fait usage de voies ferrées

Date de mise à jour : 11 Octobre 2023

Notre analyse

Cet article traite de l'activité de tri des wagons par manœuvres au lancer ou sur des faisceaux spécialisés.

Il vise la sécurité du personnel participant à des opérations de tri en assurant un signalement du début de la mise en mouvement des véhicules (dispositifs sonores ou lumineux...) qui, en cas de fonctionnement défectueux, lui signale leur défaillance.

L'article prévoit également plusieurs techniques de ralentissement des wagons.

Enfin, l'article interdit l'accès à une zone de triage à tout personne étrangère à l'activité.

Article 18 du décret n°92-352 du 1er avril 1992 relatif aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs dans les établissements où il est fait usage de voies ferrées

Le tri des wagons par manoeuvres au lancer ou sur des faisceaux spécialisés doit être réalisé dans les conditions suivantes :

1. Le personnel participant aux opérations de tri doit être averti du début de la mise en mouvement des véhicules, notamment par des dispositifs sonores ou lumineux qui, en cas de fonctionnement défectueux, lui signalent leur défaillance ;
2. Le ralentissement et l'arrêt des wagons sont obtenus :
 - a) Soit par un dispositif commandé à distance tel qu'un frein de voie ;
 - b) Soit par un sabot d'enrayage préalablement placé à distance convenable du point à protéger ;
 - c) Soit par un agent, muni d'un sabot d'enrayage, qui doit se tenir à un emplacement lui permettant de procéder à ces opérations en sécurité.
3. L'accès à une zone de triage doit être interdit, durant les opérations effectives de tri, à toute personne étrangère à cette activité.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Faut-il interdire au public l'accès à un chantier ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les entreprises de travaux de voies ferrées s'engagent en faveur de la sécurité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)